



HONORAIRES DE TRANSACTION

ESTIMATION

Gratuite pour toute mise en vente

VENTE

Jusqu'à 50 000€.....8% TTC montant ne pouvant être
inférieur à 2 500 €

De 50 001 à 120 000 €.....7.5% TTC

De 120 001 à 180 000 €.....6,5% TTC

De 180 001 à 250 000 €.....5.5% TTC

De 250 001 à 325 000 €.....5% TTC

De 325 001 à 450 000 €.....entre 4 et 5% TTC

De 450 001 et au-delà €.....4% TTC

Honoraire TTC à la charge de l'acquéreur.

LOCATION

Prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction

du bail et de l'état des lieux :

A la charge du bailleur :

6% TTC du montant annuel du loyer (plafonnés à 8€ TTC du m2)

A la charge du locataire :

6% TTC du montant annuel du loyer (plafonnés à 8€ TTC du m2)

Aucune somme d'argent ne peut être exigée ou remise à l'agent immobilier avant que l'opération visée (vente, location, etc.) ait été effectivement conclue et constatée dans un acte contenant l'engagement des parties. Ainsi, pour la vente, la commission est versée après la signature du contrat définitif devant notaire. En cas d'infraction, il faut saisir le Procureur de la République.

SARL ARLOVIC- au capital de 1500 euros. Siège social 37 avenue du Docteur Gallouedec 72250 PARIGNE L'EVEQUE. RCS : B 882 195 969- Carte Professionnelle délivrée par CCI de la Sarthe n° CPI 7201 2020 000 045 151.

Activité : Toutes Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce- Assurances RCP : GALLIAN N° 120 137 405.